

<b>Mairie de PASSENANS</b>	<b>Compte rendu du conseil municipal</b>	<b>Mercredi 11 septembre 2019</b>
<b>Présents :</b> Mme Marie Claude TRÉSY, Mme Claudine GROSSKOPF, Mme Isabelle CUVILLIER Mme Florence COMPAGNON, M. Daniel CHEBANCE, M. Yves FAIVRE, M. Denis LABRE, M. Michel SCHMIT, M. Michel TROSSAT. <b>Absent :</b> M. Jérôme FACCHINETTI <b>Absent excusé :</b> M. Jean ANDRE (donne pouvoir à M. Michel TROSSAT).		
<b>Secrétaire de séance :</b> M. Yves FAIVRE.		

**Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le mercredi onze septembre deux mille dix-neuf. Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 20h00.**

#### Ordre du jour :

- **Projet commerce**
- **Antenne mobile**
- **Frais scolaires école de Passenans**
- **Questions diverses**

**Compte tenu d'un évènement récent relevant de la sécurité publique, le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour rattacher un point important à la réunion. Il s'agit de la formation de trous sur un trottoir due à une dégradation consécutive de la canalisation d'eau pluviale.**

#### **1. Travaux commerces**

Des devis ont été demandés aux différentes entreprises selon 5 lots (maçonnerie, plâtrerie peinture, menuiserie, électricité, plomberie sanitaire). L'ensemble des devis atteint 35 793 € HT.

Proposition de commencer la première tranche permettant l'accès. Confirmation de cette décision à l'architecte pour exécution.

**Pour : 10                  Contre : 0                  Abstention : 0                  Délibération acceptée.**

#### **2. Antenne mobile**

Dans le cadre du plan « New deal », et après la réunion publique, Le Conseil Municipal décide :

- D'accepter l'installation d'une antenne relais 4 opérateurs, contrat avec SFR, sur la parcelle ZL 25.
- S'agissant d'une parcelle de bois gérée par l'ONF, cet organisme interviendra sous les aspects juridiques, administratifs, de surveillance et d'entretien du site.

**Pour : 10                  Contre : 0                  Abstention : 0                  Délibération acceptée.**

#### **3. Frais scolaires**

**Décompte des charges scolaires année 2018/2019 – École de Passenans**

<b>Dénomination</b>	<b>Montant (en €)</b>
Fournitures scolaires	<b>751.53</b>
Fournitures d'entretien	<b>611.23</b>
Téléphone et internet	<b>365.51</b>
Eau (100 m <sup>3</sup> )	<b>219.33</b>
Électricité	<b>1 354.69</b>
Chauffage	<b>1 536.41</b>
Salaire et charges ménage	<b>3 363.36</b>
Frais de surveillance des enfants transportés	<b>649.54</b>
Maintenance copieur école	<b>11.16</b>
Maintenance chaudière et réparation	<b>240</b>
Vérification extincteurs	<b>92.89</b>
Assurance	<b>309.27</b>
<b>Total charge scolaires</b>	<b>9 504.92</b>

Charge par élèves : **500.26** €/élève.

Nombre d'élèves scolarisés à Passenans : 19.

Redevance 2018/2019 par commune

	Nombre d'élèves	Redevance commune (en €)
Passenans	4	<b>2 001.04</b>
Miery	1	<b>500.26</b>
Darboonnay	2	<b>1 000.52</b>
Saint-Lamain	4	<b>2 001.04</b>
Saint-Lothain	8	<b>4 002.07</b>

**Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0      Délibération acceptée.**

#### **4. Questions diverses**

**4.1** PLU : l'achat parcelle n° ZL 60 est réalisé (parcelle constructible)

**4.2** Proposition de l'ONF pour l'année 2020, l'assiette des coupes concernera les parcelles 24, 25, 26 et 31.

**Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0      Délibération acceptée.**

**4.3** Suite à la future mutation de l'agent technique actuel, le poste d'agent technique sera fermé. Le Conseil Municipal décide de l'ouverture au premier octobre 2019 d'un poste d'ouvrier polyvalent communal.

**Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0      Délibération acceptée.**

**4.4** Nous avons constaté des trous sur le trottoir de la rue du Savagnin. Après diagnostique, il s'avère que le collecteur d'eaux pluviales et d'eaux usées doit être partiellement changé.

Le Conseil Municipal décide :

- D'engager les travaux d'une part et de profiter de ceux-ci pour rénover les trottoirs.
- D'allouer une enveloppe globale maximum de 47 000 € HT.
- De procéder à un appel d'offre dans le cadre d'une procédure adaptée.
- De demander une subvention au titre de la DETR

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

**Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0      Délibération acceptée.**

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22h15.

**- Prochain conseil municipal le jeudi 17 octobre 2019 à 20h00 -**

---

Les comptes rendus et informations sont disponibles sur le site de la mairie : <http://passenansmairie.jimdo.com/>

Pour recevoir les comptes-rendus et les informations, envoyer un courrier électronique : [mairie.passenans@sfr.fr](mailto:mairie.passenans@sfr.fr)

---